

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.
PERMIS D'ENVIRONNEMENT - CLASSE 2

Concerne : SASPJ ALBART Michel et Nicolas, rue Vandervelde 39 à 6250 Roselies,

En vue : de maintenir en activité une exploitation agricole axée sur l'élevage bovin,

Situation : rue Vandervelde 39 à 6250 Roselies.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Aiseau-Presles à partir du 09 avril 2024

* **Date d'affichage de la demande :** 03 avril 2024

* **Date d'ouverture de l'enquête :** 09 avril 2024

* **Lieu, date et heure de clôture de l'enquête :** à l'Administration Communale d'Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies, le **23 avril 2024 à 11h00.**

* **Les observations écrites peuvent être adressées à :** l'Administration Communale de Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies.

Il est porté à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service*, et le mercredi jusqu'à 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Travaux/Environnement au 071/260.612.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale de Aiseau-Presles dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur.
- du Conseiller en Environnement : Frédéric DEYONGHE – tél : 071/260.666
- du Collège Communal.
- Du Fonctionnaire technique: Service Public de Wallonie – ARNE – DPA - rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi – tél : 071/65.47.80.

Le Collège Communal d'Aiseau-Presles est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Fait à Aiseau-Presles, le 03 avril 2024.